

Commission d'enquête sur le Service de Renseignement de l'Etat

Communiqué de presse

Ce mercredi matin à 10h30, le Président de la Commission d'enquête sur le Service de Renseignement de l'Etat, Monsieur Alex Bodry, dûment mandaté à cet effet par les membres de la Commission d'enquête sur le Service de Renseignement de l'Etat, a fait procéder, accompagné d'officiers de police judiciaire, conformément à l'article 33 du Code d'instruction criminelle, dont notamment le paragraphe (4), à la mise sous scellé de tous objets, documents et papiers ainsi que de tous documents connexes composant la banque de données tenue sous forme de fiches individuelles établie par le Service de Renseignement de l'Etat.

L'ordonnance de mise sous scellé de la Commission d'enquête sur le Service de Renseignement de l'Etat a été prise à la suite de l'audience publique du mardi 22 janvier 2013 au cours de laquelle le témoin convoqué a avancé de nouveaux chiffres au sujet du nombre total des fiches individuelles composant la banque de données précitée.

Constatant la diffusion d'indications divergentes sur le nombre total des fiches individuelles précitées, la mise sous scellé ordonnée par la Commission d'enquête sur le Service de Renseignement de l'Etat vise, en tant que mesure conservatoire, la sauvegarde à toutes fins utiles de la banque de données afférente.

Cette mesure d'investigation aura comme conséquence que de nouvelles demandes de consultation de fichiers émanant de particuliers ne pourront être satisfaites dans l'immédiat.

Il appartiendra à la Commission d'enquête sur le Service de Renseignement de l'Etat de décider en temps utile de la mainlevée partielle ou totale de la mise sous scellé.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.